



## PROJET GALF

# Rapport d'activités Décembre 2015

<http://www.wara-enforcement.org/>

## Sommaire

Points principaux .....	2
1 Investigations .....	2
2 Opérations .....	2
3 Légal .....	3
4 Media .....	4
5 Management .....	8
6 Relations extérieures .....	8
7 Conclusion .....	9

## Points principaux

- Un trafiquant de chimpanzés écope d'une peine minimale de 3 mois de prison ferme au tribunal de première instance de Boké.
- Exécution du mandat d'amener décerné contre un braconnier de grands singes par le juge d'instruction près du TPI de Boké.
- Confirmation de la décision du TPI de Dixinn à la Cour d'Appel de Conakry en condamnant à 3 mois de prison ferme et 3 mois de sursis Youssouf Donzo et Aboubacar Sylla.

## 1 Investigations

### Indicateur

Nombre d'investigations menées	<b>3</b>
Investigations ayant abouti à une opération	<b>0</b>
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	<b>3</b>

- 3 enquêtes réalisées durant le mois décembre 2015 dont 3 enquêtes réalisées en région de Conakry.

Durant le mois de décembre 2015, le département d'investigation a fait 3 enquêtes dont aucune n'a aboutie à une opération.

## 2 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	<b>0</b>
Nombre de trafiquants arrêtés	<b>0</b>
Nombre de trafiquants en fuite	<b>1</b>

Aucune opération n'a eu lieu ce mois-ci. Un mandat d'amener a été lancé contre un complice dans l'affaire de chimpanzés à Boké par le tribunal de première instance (TPI) de Boké.

### 3 Légal

#### Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	<b>2 cas.</b> 1-cas Moriba GBELEMOU (tribunal de première instance de Boké) 2-cas Youssouf DONZO (cour d'appel de Conakry)
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	<b>6 cas</b> 1-Thierno Amadou Barry (maison d'arrêt de Conakry) 2-Ansoumane Doumbouya (maison d'arrêt de Conakry) 3-Youssouf Camara (maison d'arrêt de Boké) 4-Alsény Camara (maison d'arrêt de Boké) 5-Mounir Conté (maison d'arrêt de Boké) 6-Moriba GBELEMOU (maison d'arrêt de Boké)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<b>5 Cas</b>

**2** audiences sont tenues dont **1** au TPI de Boké et **1** à la cour d'appel de Conakry avec **1** présumé trafiquant poursuivi dont **6** en détention et **0** sous contrôle judiciaire en attente de jugement.

Durant le mois de Décembre 2015 le département juridique a développé des aspects suivants :

#### **Cas Youssouf Camara et Alsény Camara**

Dans l'affaire de capture, détention et commercialisation du bébé chimpanzé dans la région de Boké, le TPI a décidé de conduire l'affaire en instruction. Ceci, dans le souci de mettre à jour le réseau de trafic d'espèces animales intégralement protégées dans cette région. Aussi, il faudrait souligner que cela permettra de réunir suffisamment d'éléments de preuves à l'encontre des présumés trafiquants.

#### **Exécution du mandat d'amener décerné contre un complice dans l'affaire de chimpanzés à Boké:**

Dans le souci majeur d'établir la vérité et de situer les responsabilités pénales des poursuivis, le tribunal de première instance a décerné un mandat d'amener à l'encontre d'un troisième complice, cité par Alsény Camara comme étant l'auteur de la capture de l'animal en brousse. Au cours d'une mission sur le terrain, les services

de la police de Boké appuyés par les activistes de GALF se sont rendus compte le présumé complice n'était pas sur les lieux.

### **Jugement du tribunal de première instance(TPI) de Boké dans l'affaire Moriba Gbélémou :**

Le tribunal de première instance (TPI) de Boké a rendu son délibéré dans le dossier ministère public et Ministère de l'Environnement contre Moriba Gbélémou poursuivi pour détention, circulation et commercialisation d'espèce animale intégralement protégée a été rendue le 15 décembre. Le sieur Moriba a été condamné à 3 mois de prison ferme et au paiement de 90 000 GNF comme amende. Pour le tort causé à l'État Guinéen, il a été sommé de payer une somme de 500 000 GNF comme dommages et intérêts à verser au compte du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts. Il purge actuellement sa peine dans les locaux pénitenciers de Boké.

### **Suivi juridique du cas ben Youssouf Donzo au niveau de la cour d'appel.**

L'audience tenue à la date du 16 novembre à la Cour d'Appel de Conakry dans l'affaire Ministère public et Ministère de l'Environnement contre Ben Youssouf Donzo et Aboubacar Sylla, le délibéré a été renvoyé au 21 décembre 2015. La Cour d'Appel dans son arrêt a déclaré irrecevable en sa forme la demande d'appel pour cause de non-respect du délai d'appel. Par conséquent, elle a confirmé la décision du TPI de Dixinn, les condamnant à 3 mois de prison ferme et 3 mois de sursis.

## **4 Media**

### **Indicateur**

Nombre de pièces médiatiques totales : <b>13</b>			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
<b>0</b>	<b>03</b>	<b>04</b>	<b>06</b>

- Au courant du mois de décembre 2015, il y a eu production de **13** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièces télévision, **03** pièces radio, **04** pièces internet et **06** pièces presse papier. Ces publications portaient non seulement sur le verdict rendu par le TPI de Boké sur l'affaire Moriba Gbélémou, trafiquant de chimpanzés dans cette région. Mais aussi, elles étaient axées sur la participation de GALF à une émission radiophonique au cours de laquelle l'accent fut marqué sur le contexte de création du projet GALF, l'évolution graduelle de la lutte contre le trafic faunique, la suspension de la Guinée par le secrétariat CITES et les autres sujets relatifs à la protection de la faune et de la flore pour préserver un développement durable.

- **4 liens de pièces médiatiques de Presse internet :**

- 1- [www.visionguinee.info: www.visionguinee.info: http://www.visionguinee.info/2015/12/16/boke-un-trafiquant-de-chimpanzes-condamne-a-trois-mois-de-prison-ferme/](http://www.visionguinee.info: http://www.visionguinee.info/2015/12/16/boke-un-trafiquant-de-chimpanzes-condamne-a-trois-mois-de-prison-ferme/)
- 2- [http://guineedemocrate.mondoblog.org: http://guineedemocrate.mondoblog.org/2015/12/16/trafic-de-chimpanzes-a-boke-une-audience-minimisee-par-le-tribunal-de-premiere-instance/?utm\\_campaign=shareaholic&utm\\_medium=facebook&utm\\_source=socialnetwork](http://guineedemocrate.mondoblog.org: http://guineedemocrate.mondoblog.org/2015/12/16/trafic-de-chimpanzes-a-boke-une-audience-minimisee-par-le-tribunal-de-premiere-instance/?utm_campaign=shareaholic&utm_medium=facebook&utm_source=socialnetwork)
- 3- [www.guineenews.org: http://www.guineenews.org/tpi-de-boke-trois-mois-de-prison-ferme-pour-un-trafiquant-de-chimpanze/](http://www.guineenews.org: http://www.guineenews.org/tpi-de-boke-trois-mois-de-prison-ferme-pour-un-trafiquant-de-chimpanze/)
- 4- [www.leverificateur.net: http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3538](http://www.leverificateur.net: http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3538)

- **Quelques exemples de presse internet.**

The screenshot shows a news article on the website visionguinee.info. The article is titled "Boké : un trafiquant de chimpanzés condamné à trois mois de prison ferme". It is dated 16 décembre 2015. The article text states that the Tribunal de première instance (TPI) de Boké rendered a public decision on Tuesday, December 15, 2015, regarding the case of Moriba Gbélémo, who was arrested for the capture, detention, and commercialization of a baby chimpanzee. The defendant was sentenced to three months in prison. The article also mentions that the defendant was found guilty and justified his actions due to financial difficulties, claiming he wanted to sell the baby chimpanzee for 16,000,000 GNF to support his family.

The screenshot shows a news article on the website guineedemocrate.mondoblog.org. The article is titled "Trafic de chimpanzés à Boké : Une audience minimisée par le Tribunal de Première Instance !". It is dated 16 décembre 2015. The article text states that the Tribunal de première instance (TPI) de Boké rendered a public decision on Tuesday, December 15, 2015, regarding the case of Moriba Gbélémo, who was arrested for the capture, detention, and commercialization of a baby chimpanzee. The defendant was sentenced to three months in prison. The article also mentions that the defendant was found guilty and justified his actions due to financial difficulties, claiming he wanted to sell the baby chimpanzee for 16,000,000 GNF to support his family.

guineenews.org/tpi-de-boke-trois-mois-de-prison-ferme-pour-un-trafiquant-de-chimpanze/

ACCUEIL NEWS PUBLIREPORTAGE SPORT ART & CULTURE € ÉCONOMIE POLITIQUE VIDÉO FORUM

Rechercher...

**TPI de Boké : trois mois de prison ferme pour un trafiquant de chimpanzé**

Mer, 16 Déc 2015, 19:10 Posté Par Tokpana Doré Faits Divers, Justice, La Une, News 1 Comment

Poursuivi pour capture, détention et tentative de commercialisation d'un bébé chimpanzé, le sieur Moriba Gbélé mou a écopé mardi de trois mois de prison ferme. Sur l'action civile, se soi-disant ancien chasseur devra payer 90 000 FG au titre du principal et 500 000 FG pour les dommages et intérêts. Mais ces peines sont jugées minimales par des agents du ministère de l'Environnement qui s'est constituée partie civile dans cette affaire.

Moriba Gbélé mou a été arrêté dans la soirée du 27 novembre 2015 à Tinguilinta, localité

**AVIS DE RECRUTEMENT D'UN AGENT DE PROTECTION ET SUIVI DE LA FAMILLE FAMILLE N'ZÉRÉKORÉ**  
© mer, 16 déc 2015, 19:01

**AVIS DE RECRUTEMENT D'UN AGENT DE RENFORCEMENT ÉCONOMIQUE DES FAMILLES POUR LE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA FAMILLE N'ZÉRÉKORÉ**  
© mer, 16 déc 2015, 18:57

**AVIS DE RECRUTEMENT D'UN AGENT DE PROTECTION ET SUIVI DE LA FAMILLE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA FAMILLE LABE**  
© mer, 16 déc 2015, 18:54

Intellinet Conception graphique trois (3)

leverificateur.net/contenu.php?ref=5536

ACCUEIL INTERVIEW ACTUALITE DEPECHEs VIDEOS PHOTOS PODCASTS CONTACT

**TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BOKE**

30 11 2015

Date de Publication: 2015-12-17 13:43:53

**Trafic de chimpanzés à Boké : Une audience minimisée par le Tribunal de Première Instance !**

Le tribunal de première instance (TPI) de Boké a rendu en public mardi 15 décembre 2015, sa décision concernant l'affaire Moriba Gbélé mou, arrêté quelques jours plutôt pour capture, détention et commercialisation d'un bébé

**INTERVIEW**

**Folies de fin d'année!**

Comptez maintenant +368# pour connaître le forfait de la journée!

**PARTENAIRES**

**NGI**

- **Pièces médiatiques radio publiées :**

**1 Radio Espace Kakandé :** cd disponible sur l'audience du 1<sup>er</sup> décembre 2015 sur l'affaire Moriba Gbélé mou mise en délibérée par le TPI de Boké.

**2 Radio Espace Kakandé :** cd disponible sur le verdict final de l'audience du 15 décembre, Moriba Gbélé mou est condamné à 3 mois ferme.

**3 Radio Fotten Collen :** cd disponible sur la participation de l'Officier media à l'émission " Media au pluriel"

- Exemples de pièces médiatiques publiées dans la presse écrite guinéenne :



**ACTUALITES**

Trafic de chimpanzés à Boké

## Une audience minimisée par le Tribunal de Première Instance !

*Le tribunal de première instance (TPI) de Boké a rendu en public mardi 15 décembre 2015, sa décision concernant l'affaire Moriba Gbélé mou, arrêté quelques jours plutôt pour capture, détention et commercialisation d'un bébé chimpanzé, une espèce intégralement protégée. Minimisant l'importance de son infraction, Moriba Gbélé mou est condamné à 3 mois de prison ferme.*

Poursuivi pour capture, détention et commercialisation d'un bébé chimpanzé, Moriba Gbélé mou a été mis aux arrêts dans la soirée du 27 novembre 2015 à T...

N°306 du 23 décembre 015 - Page 10

### TRAFIC DE CHIMPANZÉS

#### Le TPI de Boké condamne un homme à trois mois de prison ferme

*Le mardi 15 décembre dernier, le Tribunal de première instance (TPI) de Boké a rendu publique sa décision concernant l'affaire Moriba Gbélé mou, accusé de capture, détention et commercialisation d'un bébé chimpanzé, une espèce intégralement protégée. L'accusé a été condamné à 3 mois de prison ferme.*

Poursuivi pour capture, détention et commercialisation d'un bébé chimpanzé, Moriba Gbélé mou a été mis aux arrêts dans la soirée du 27 novembre 2015 à T...

protégée par la loi. A en croire la partie civile, le fait aggravant pour le mis en cause, c'est le fait qu'il ait, dans le passé...

## 5 Management

### Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	0
Nombre de comptable en test	1
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

## 6 Relations extérieures

### Indicateur

Nombre de rencontres		<b>14</b>	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
			<b>14</b>

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
  - 1- Le point focal de révision des lois du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.
  - 2- Le pont focal de la CITES du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.
  - 3- Le Directeur Général de l'Office Guinéenne de protection des Aires Réservés (OGUIPAR)
  - 4- Le substitut du procureur de la République près de la Cour d'Appel de Conakry.
  - 5- Le juge d'instruction du TPI de Boké.
  - 6- Le substitut du procureur du TPI de Boké.
  - 7- L'officier de la police judiciaire de Boké.

- 8- Le Commissaire central de Boké.
- 9- Le Commissaire Adjoint de Boké.
- 10-Le régisseur de la maison d'arrêt de Boké.
- 11-Les journalistes de la presse locale de Boké.
- 12-Les journalistes de la Rédaction de la Radio Footten Collen de Conakry.
- 13-Les autorités de l'UNOPS.
- 14-Le président du conseil de district de Tarékoulé, CRD de Kanfrandé à Boké.

## **7 Conclusion**

Le mois de Décembre 2015 reste marqué principalement par la condamnation de Moriba Gbélémou par le tribunal de première instance ( TPI) de Boké et la confirmation de la décision du TPI de Dixinn en condamnant Youssouf Donzo et Aboubacar Sylla à 3 mois de prison ferme et 3 mois de sursis par la Cour d'Appel de Conakry.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.